FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 2 JUIN 2020 À 19 H, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

Les décrets gouvernementaux et les arrêtés ministériels, dont le 2020-004 et le 2020-029, obligent les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais. Les élus ont donc choisi de rendre disponibles sur Internet les faits saillants de la présente séance pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Comtois souligne la présence à cette séance extraordinaire du Conseil municipal du mardi 2 juin 2020, à 19 h, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller

Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller

Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M. Christian Schryburt, directeur général

Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

Mme la conseillère Martine Guilbault, siège no 1, est absente.

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et la séance extraordinaire peut débuter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Diane D. Lavallée appuyé par monsieur le conseiller Patrick Archambault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Effectivement, le principal but de la présente séance extraordinaire est lié au point suivant, soit d'adopter une résolution pour prononcer la réouverture des installations municipales qui avaient été fermées suivant les exigences du gouvernement provincial à titre de mesures pour prévenir la propagation de la COVID-19.

3. RÉOUVERTURE DE CERTAINS ESPACES PUBLICS INCLUANT LE PARC CANIN

Les élus soulignent l'excellent travail effectué par l'ensemble des employés municipaux, dont notamment le Service des loisirs et de la culture, le Service des communications et des relations citoyennes ainsi que le Service des travaux publics et infrastructures en lien avec les mesures requises liées à la COVID-19 depuis le début de cette pandémie, dont tout récemment avec la réouverture de certains espaces publics.

Par exemple, la semaine dernière lors de la période de canicule, les jeux d'eau ont pu rouvrir à moins de quelques heures après l'annonce officielle du gouvernement provincial.

Suivant les récentes mesures annoncées par le gouvernement provincial, les élus estiment opportun de rouvrir certaines autres installations permises en lien avec la reprise graduelle des activités sportives, de loisir et de plein air, sous certaines conditions, et ce, dans le respect des recommandations des autorités de santé publique.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose donc la réouverture du parc canin et des aires de jeux, incluant les modules de jeux pour enfants sous certaines conditions, et ce, dans le respect des recommandations des autorités de santé publique.

Parmi les mesures de santé publique, il y a notamment celle de respecter une distance de deux mètres entre les personnes qui ne proviennent pas d'un même ménage, en invitant les usagers à porter un couvre-visage, en les invitant à bien se laver les mains avant et après leur présence à l'aire de jeux ou au parc canin, en limitant le jeu à la pratique récréative libre, sans contact, sans partage d'équipement et la présence au parc canin pour une période écourtée en respectant les autres usagers.

Il est appuyé par monsieur le conseiller Patrick Archambault.

Tous les membres du conseil municipal sont d'accord. La résolution est donc adoptée à l'unanimité

Mme Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes, expose la manière dont les usagers seront informés des mesures à respecter. Elle explique que des coroplastes ont été commandés et seront installés pour afficher clairement certaines directives.

Un suivi sera fait par le Service des Loisirs et de la culture sur les modalités entourant la réouverture, ainsi que par le Service des travaux publics et infrastructures. Un souci particulier sera apporté à nettoyer les bâtiments sanitaires ainsi que le bouton d'activation des jeux d'eau.

Les modules de jeux ne seront pas désinfectés et il appartiendra aux usagers de limiter la propagation du virus.

Le Service du greffe et la direction générale feront un suivi auprès de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Approbation du procès-verbal de la dernière séance – 26 mai 2020

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière assemblée le 26 mai 2020. Le procès-verbal de la réunion a été rédigé et a été transmis aux élus.

Madame la conseillère Lyne Rémillard, membre du CCU, résume le procès-verbal en faisant état des travaux et des dossiers discutés.

Madame la conseillère Lyne Rémillard présente au Conseil les recommandations formulées par le CCU incluant :

- Approuver un plan d'agrandissement d'une valeur de 30 000 \$, au 7, boulevard de Nancy;
- Approuver un plan d'amélioration locale d'une valeur de 31 000 \$ au 12, boulevard de Reims;
- ❖ Approuver six demandes d'améliorations locales d'une valeur totale de 59 967 \$ aux adresses suivantes :
 - 11, avenue de Montsec
 - 5, place de Charmois
 - 12, place de Couvonges
 - 8. avenue de Neufchâteau
 - 82, boulevard de Vignory
 - 74, boulevard de Chambord

Madame la conseillère Lyne Rémillard propose que le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 26 mai 2020 et ses recommandations soit approuvé tel que présenté.

Monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie.

Tous les membres du conseil municipal sont d'accord. La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Un suivi pourra être effectué par le Service de l'urbanisme et de l'environnement dans les meilleurs délais.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La discussion autour de la réouverture de certaines autres installations municipales étant terminée tout comme les points du CCU, monsieur le conseiller Pierre Barrette propose la levée de la séance, laquelle est appuyé par madame la conseillère Diane D. Lavallée et adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil.

La séance est donc levée. Il est 19 h 17.